



Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 038-213805161-20260518-26DEL047-DE



délibération

du conseil municipal

N°47

18 mai 2026

Service vie locale

L'an deux mil vingt-six, le **18 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Pages : **Date de convocation du conseil municipal : Le 12 mai 2026**

Pièce jointe :

Charte de la participation citoyenne

Présents :

Télétransmis
en préfecture le :

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

Majorité :

Bertrand Spindler, Elizabeth Debeunne, Benoît Callens, Samira Zaghrir, Arthur Bayle, Pauline Gravoille, Remy Dendievel, Robin Guillaud, Pierre-Henri Moury, Françoise Vauquois, Pascale Galliard, Pierre Payrard, Vanessa Lequet, Michel Chapuis, Perrine Ringler, Jean-Claude Tisseyre, Isabelle Miroglio, Marine Legendre, Marie-Claude Blin

Soit 19 personnes

Oppositions

Sophie Revol, Jean-François Redon, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois

Soit 4 personnes

Excusés : Philippe Auger (pouvoir à Bertrand Spindler), Laurence Kahn (pouvoir à Pauline Gravoille), Elnou Henry (pouvoir à Pascale Le Marois) Jean-Maxime Roux (pouvoir à Maximin Ytournel)

Absents : Emre Dagdemir, Matthew Smith

Secrétaire de séance :

Madame Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Charte de la Participation Citoyenne et
Observatoire de la Participation Citoyenne
(OPC)**



Rapporteur : Marine Legendre

Marine Legendre expose à l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 038-213805161-20260518-26DEL047-DE



vu l'engagement de la commune de La Tronche dans la poursuite d'une politique de Participation Citoyenne,
vu la présentation du projet de délibération en commission ville durable du 28 avril 2026,

La Charte de la Participation Citoyenne

Afin de formaliser l'engagement de la commune en matière de participation citoyenne, il convient d'exposer les principes retenus par les élus dans une charte dédiée.

Fort des travaux de l'Observatoire de la Participation Citoyenne sur la période 2022-2025, l'instance propose une nouvelle mouture de la Charte de la Participation Citoyenne de 2021.

Cette nouvelle version pose le cadre et les différents niveaux de participation ainsi qu'un bilan des instances et démarches de participation sur la commune depuis 2014. Elle se veut également un guide avec 4 principes fondateurs à respecter et 4 étapes à suivre pour toutes les démarches de participation menées par la commune.

L'Observatoire de la Participation Citoyenne (OPC)

Ses objectifs sont les suivants :

- 1- Evaluer les démarches de participation citoyenne à La Tronche
- 2- Proposer et élaborer des actions pour renforcer la participation citoyenne
- 3- Mettre en œuvre le budget participatif
- 4- Mettre en œuvre la Pause Citoyenne

Le rôle principal de l'OPC est d'émettre un avis consultatif et des propositions à la majorité municipale qui instruit et décide, in fine.

Sa composition est la suivante

- 6 élus : 4 de la majorité et 2 de la minorité,
- 6 habitants tirés au sort après un appel à candidature. Les anciens membres de l'OPC peuvent proposer à nouveau leur candidature. L'instance est ouverte aux personnes majeures habitants sur la commune. Dans l'idéal, la parité hommes-femme est respectée.
- une technicienne ville

L'instance est pilotée et animée par Marine Legendre, adjointe en charge de la participation citoyenne, qui est accompagnée par la responsable du service Vie locale.

Les participants s'engagent à respecter la charte de participation citoyenne, et les « règles du jeu » de l'instance fixées par l'élue, ils doivent s'investir pendant au moins deux ans, renouvelable.

L'OPC est renouvelée pour une période de 6 ans, jusqu'à la fin du mandat.

Bilan de l'OPC sur la période 2022-2025

Pilotage et mise en œuvre du budget participatif #1 et #2

Proposition d'une Pause Citoyenne expérimentée lors du conseil municipal du 26 mai 2025.

Refonte de la charte de la Participation Citoyenne

Suivi de certaines instances et démarches de participation de la commune.



Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité
Jean-François Redon, Maximin Ytournel, Pascale Le Marois, Elnou H

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 038-213805161-20260518-26DEL047-DE

-Valider la Charte de la Participation Citoyenne,

-Valider le renouvellement et les modalités de l'Observatoire de la Participation Citoyenne,

-Donner toute délégation utile au Maire pour l'exécution de la présente délibération,

-Inscrire les dépenses au budget,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire,
Bertrand Spindler



La secrétaire de séance,
Samira Zaghrir



